



Paris, le 23 juin 2014

Comité technique ministériel du 19 juin 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE (2)

Le comité technique ministériel du jeudi 19 juin s'est déroulé autour de 3 axes majeurs. Après le premier volet de notre compte-rendu de vendredi dernier (sur le dialogue social), celui-ci est dédié à l'examen du second point : la charte de l'égalité femmes/hommes.

L'administration obligée de reconnaître le travail réalisé par FO :



« **Beaucoup, beaucoup intéressé** », « **nombreux agents** »...

C'est par la voix du Président du CTM que l'administration a reconnu la valeur de l'enquête réalisée par FO auprès des agent(e)s des MEDDE et MLET sur l'égalité professionnelle et la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

FO, mobilisée jusqu'au bout, était ainsi la seule organisation syndicale à porter vos attentes au travers d'amendements sur le projet de charte.

Cette enquête a guidé l'action de FO sur la charte et permis de faire valoir de nombreuses évolutions lorsque celles-ci n'avaient pas été directement faites par l'administration, plongée sans appel, par ce dossier, dans la réalité du quotidien des agentes et agents.

Défendre l'égalité, c'est rassembler ... pas opposer !

Avant de faire valoir ses amendements au texte de charte égalité professionnelle, FO a regretté la modification de la structure du texte par l'administration, suite aux nombreux amendements de la CGT, qui avaient déjà provoqué le report de l'étude de la charte lors du dernier CTM.

FO a rappelé la démarche qui a été la sienne tout au long de ses participations au groupe de travail : l'égalité de droit pour tous !

Nous refusons l'idée que l'égalité entre les hommes et les femmes soit le lieu d'un affrontement entre agents, les uns poussant leurs intérêts contre les autres.

Sans nier l'existence de comportements discriminatoires qu'il faut continuer à combattre, FO affirme que les agents ne sauraient en être tenus pour responsables - les uns par « sexisme » et les autres par « manque d'ambitions » -, mais l'organisation et les conditions de travail qui, de fait, rendent de plus en plus difficile la conciliation d'une carrière et de responsabilités familiales.

Au contraire - et c'est le sens de nos amendements - l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera réellement effective que lorsque tout le monde se sentira concerné, hommes et femmes.

Il fallait pour cela inscrire la charte dans une logique de meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée (qui ne se limite d'ailleurs pas à la famille).

Et ne pas confondre Charte et accord !

Cette charte doit s'adresser à tous les agents et c'est en ce sens que nous l'avons faite évoluer. Mais si cette charte proclame des intentions, elle ne crée pas plus de droits que les précédentes... C'est aussi pour cela que nous considérons qu'elle ne fixe « que » les bases pour aller plus loin :

POUR un accord dans le cadre des négociations duquel FO prendra toute sa place ... s'il ouvre des droits ... pas s'il reste un catalogue de vœux pieux !